

Une conception globale des sites en Suisse - Utopie ou nécessité?

Autor(en): **Henz, Hansrudolf / Roth, Ulrich**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **107 (1981)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-74308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une conception globale des sites en Suisse — Utopie ou nécessité?

par Hansrudolf Henz et Ulrich Roth, Berne

Les décisions prises tous les jours en Suisse se répercutent sur le paysage et le transforment à une cadence d'autant plus dangereuse que l'espace non construit se rétrécit à raison de 1 m² par seconde. Quand elles sont confrontées à des projets parfaitement élaborés comme certains projets hydro-électriques aux Grisons, la N5 au bord du lac de Bienna, la construction d'axes routiers importants, divers aménagements touristiques tels que l'altiport de la Croix-de-Cœur à Verbier, les instances de la protection des sites sont fréquemment dépassées par les événements. Souvent privées des éléments pour apprécier l'évolution future des paysages, elles adoptent une attitude défensive et courent le risque d'exiger des mesures de protection globales assez utopiques ou bien de négliger certains aspects du site, considérés comme trop difficiles à définir objectivement. Malgré toutes les protestations de bonne volonté, la protection du paysage n'intervient qu'au dernier stade de l'élaboration des projets et des plans d'aménagement du territoire; elle ne concerne pratiquement que les régions sans affectation particulière gardées en réserve; c'est une notion encore mal définie qui souffre aussi de ce qu'on n'ait pas encore établi une hiérarchie des différentes utilisations des sols.

1. Finissons-en avec le provisoire!

Il est urgent de passer à une protection active des sites et de relever les défis que lancent les instances politiques par leurs études prospectives, telles que les conceptions globales sur les transports et l'énergie ou les programmes de développement régional prévus au titre de la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) ou de celle sur l'aménagement du territoire. Toutes ces études déclencheront des mesures touchant aux paysages. Pendant très longtemps, la protection légale de ceux-ci s'est fondée sur des bases provisoires. On a utilisé l'arrêté urgent du Conseil fédéral ou l'on s'est débrouillé au moyen de la loi sur la protection des eaux ou de la Lex Furgler.

Les programmes de développement régional exigés par la LIM seraient une occasion de tenir compte des exigences de la protection des sites, mais leur étude est subordonnée presque exclusivement à des objectifs économiques absolument prioritaires.

L'attitude défensive mentionnée plus haut se matérialise dans les nombreux inventaires de régions dignes de protection, inventaires dénués totalement ou presque de portée juridique. La Suisse manque encore d'une politique de protection des sites, politique dont il semble qu'elle ne pourra guère se passer ces prochaines années, ainsi que l'ont fait ressortir très clairement les débats des Chambres fédérales sur les mesures de protection des rives des lacs et des ri-

vières, à prendre dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire.

2. La protection des conditions naturelles d'existence

L'absence d'une politique de protection des sites étonne d'autant plus que le tourisme est un des principaux secteurs économiques de la Suisse, que parmi ses quelques atouts il utilise la beauté des paysages intacts comme argument de propagande surtout à l'étranger, et que certains de ses représentants admettent aujourd'hui qu'on a déjà atteint ou même dépassé la limite de ce qui est supportable dans les régions touristiques précisément.

On a réussi à élaborer des conceptions globales sur les évolutions possibles et souhaitables pour les transports, l'énergie ou le tourisme, des domaines apparemment pas trop compliqués à appréhender. On comprend donc avec peine qu'on ne l'ait pas encore fait pour la protection des sites, d'autant plus que l'évolution de l'environnement naturel conditionne les activités humaines.

Considérerait-on comme superflu un large débat sur l'évolution future désirable des paysages de notre pays? Ordonner des recherches approfondies sur des points de détail en matière de technique de la protection de l'environnement paraît oiseux, tant que l'évolution des conditions naturelles d'existence est laissée au hasard. Au contraire, nous sommes convaincus que la politique de

développement de notre pays devrait se fonder sur les conclusions d'une discussion très approfondie sur notre environnement.

3. Une tâche nationale

Il nous paraît donc primordial d'analyser les conditions actuelles de nos différents milieux: il s'agirait d'élaborer pour chacun d'eux différents types possibles d'évolution et d'en apprécier les conséquences. On reprendrait pour cette conception globale des sites en Suisse (CGS-CH) les méthodes de travail utilisées avec succès pour des études similaires. Elle devrait se faire à un échelon élevé et ne pas être l'affaire des cantons isolément. En effet, certaines régions spécialement en danger seraient peu motivées. D'autre part, une vision d'ensemble de chaque type de site permettra de formuler une conception globale valable par-dessus les frontières cantonales.

4. Délimitation par rapport à d'autres secteurs

Divers domaines sont déjà couverts par de telles conceptions globales: développement des régions de montagne, politique suisse du tourisme (encore assez grossièrement), politique de l'économie des forêts et du bois, des transports ou de l'énergie. Il en faudra certainement une pour l'agriculture, pour réexaminer et adapter la politique agricole suisse en tenant compte entre autres des primes à la surface prévues pour les cultures en montagne. Pour des raisons de méthodes de travail, la conception globale des sites doit se limiter à un cadre strict, qui tienne cependant compte de ce que les paysages cultivés sont l'expression dans l'espace de notre économie et de notre société.

La conception globale des sites se consacrera en priorité aux rapports entre les différents facteurs définissant le paysage sous l'influence de l'activité de l'homme. On se souviendra que les paysages sont l'expression d'un processus dynamique. On appréciera leur évolution probable sous l'influence de certaines conditions marginales. L'étude de scénarios basés sur différentes hypothèses de travail ne signifie pas sacrifier à la mode actuelle, mais elle permet de reconnaître d'une manière simple les grandes interdépendances des différents systèmes.

Quelle sera l'évolution des sites si le regroupement de nos populations de montagne en certaines localités centrales continue conformément aux conceptions des lois sur la protection des eaux ou sur l'aide aux investissements? Quelles sont les conséquences financières des requêtes tendant à maintenir ouvertes les rives des lacs et des rivières?

5. Des mesures préventives au lieu de campagnes isolées coûteuses

En aucun cas, la conception globale des sites ne débouchera sur un plan directeur national des sites prévoyant des mesures concrètes de protection applicables aux différents secteurs délimités. Cela est du ressort des *cantons et des régions*. Il ne s'agit pas non plus de rédiger à grands frais une étude en plusieurs tomes. Il s'agit au contraire de formuler les principes et les directives à observer pour conserver ou obtenir un état souhaitable, compte tenu de l'évolution prévisible, par exemple pour les régions de haute montagne, pour les alpages, pour les réserves naturelles, pour les lisières de forêts, pour les rives de lacs, pour les régions présentant l'aspect de parcs, pour les zones de délalement dans le voisinage des centres urbains ou pour les zones vertes dans les villes. L'organisation et le financement de la protection des sites ont aussi besoin d'une nouvelle orientation. Il est impossible de réaliser une politique des sites uniquement à l'aide d'«exercices de pompier» ou d'interventions de personnes isolées. Faute d'une conception de base, les autorités à tous les échelons négligent trop souvent la protection des sites, mission d'intérêt public qui leur incombe tout naturellement. On doit en outre être conscient des frais nécessaires à la conservation future de notre environnement naturel. Les *mesures de prévention*, prises en vertu d'une conception globale, sont en général plus efficaces et moins coûteuses que certaines interventions isolées très onéreuses ou que les campagnes de sauvetage qui défraient actuellement les chroniques. Pensons seulement aux dommages-intérêts à payer lorsqu'on sort des terrains

d'une zone à bâtir pour des motifs de protection des sites.

6. Une politique au niveau fédéral est souhaitable

L'élaboration d'une conception globale des sites doit bénéficier d'un large soutien politique pour qu'elle prenne en considération tous les points de vue et tous les intérêts en jeu dès le départ et qu'elle ait plus tard une chance de se réaliser et de s'intégrer harmonieusement dans la politique générale. La voie à suivre s'inspirera de celle adoptée en d'autres occasions (par exemple pour les transports ou l'énergie). Les bases légales existant déjà facilitent du reste une telle intégration.

Jusqu'ici, la protection des sites a été avant tout l'apanage d'idéalistes passionnés. Vouloir élaborer sur cette base des objectifs à long terme paraît plutôt malaisé. Pour qu'une éventuelle conception globale des sites ait des chances d'être appliquée, il lui faut absolument un soutien politique au *niveau fédéral*. L'époque est favorable pour une telle entreprise: divers *inventaires* sur l'état de nos paysages sont terminés ou vont l'être. Grâce aux documents réunis et aux méthodes élaborées, l'ampleur des modifications survenues dans les dernières années sont décelables. On connaît l'état présent, on peut décrire l'évolution antérieure. Rien n'empêche de tenter l'étape suivante en faveur d'une future politique de protection des sites dans l'intérêt général.

Plusieurs controverses qui agitent actuellement le canton de Vaud montrent la justesse de l'analyse que font les auteurs de la situation actuelle dans le domaine de la protection des sites. Il est méritoire

de leur part de se faire les avocats d'une proposition visant à amener de l'ordre et de la systématique dans des conditions jusqu'ici plutôt chaotiques. Comment ne pas souhaiter se doter de moyens d'intervention mûrement étudiés? L'analyse constitue évidemment le préalable à leur élaboration.

Le sujet est d'une telle importance, si l'on songe à la responsabilité que nous portons envers les générations futures, que l'on souhaite voir s'engager un débat sur les divers points soulevés par les auteurs. Nous souhaiterions connaître l'avis de nos lecteurs, par exemple sur les points suivants:

— *L'élaboration d'une conception globale au niveau fédéral est-elle possible en temps utile?*

— *Ne va-t-elle pas, nolens volens, restreindre les possibilités d'expression et de décision des collectivités locales sur les plans tant économiques et sociaux que des sites?*

— *Quelle priorité réserver à la conception de la protection des sites dans l'immense édifice que va constituer l'ensemble des conceptions globales?*

— *Quel est le sens à donner au mot «site»?*

Nous ouvrons volontiers nos colonnes à une discussion des principes et des propositions énoncés par MM. Henz et Roth.

Rédaction.

Adresse des auteurs:

Hansrudolf Henz, aménagiste FUS
Ulrich Roth, dipl. EPF, aménagiste
CPG EPF
Höheweg 17
3006 Bern

Bibliographie

Maisons de bois en Europe

Un vol. 31,5 x 31 cm, relié pleine toile, 288 pages avec 252 illustrations dont 31 en couleur, éditions Office du Livre, Fribourg. Prix: 150 francs.

On peut considérer le bois comme le plus universel des matériaux et il est certainement le plus ancien dont a su se servir l'humanité. Parmi ses premières applications, la construction figure à la place d'honneur.

Le bois est seul à fournir à la fois les éléments porteurs, la couverture, l'isolation thermique, l'aménagement intérieur et le support de l'élément artistique d'une demeure. Une de ses caractéristiques, par ailleurs éminemment bienvenue, a contribué à restreindre son utilisation dans la construction: il est également un bon combustible.

Si d'autres matériaux l'ont remplacé dans la plupart de ces

fonctions, aucun n'a bénéficié d'autant de sympathie. Ses substituts modernes remplissent souvent bien mieux l'une ou l'autre de ces fonctions, mais sont encore à la recherche d'une harmonie aussi complète entre les aspects utilitaires et esthétiques que celle offerte par le bois.

Le développement fonctionnel et formel de la maison de bois est fortement diversifié de par son adéquation aux facteurs locaux: essences disponibles, facteurs climatiques, mode de vie et culture. Ce qui est commun à toutes les sortes de maisons de bois, c'est l'impression de confort et de protection qui s'en dégage.

Maisons de bois en Europe nous permet de découvrir l'histoire et la typologie de ces demeures sur notre continent, grâce à l'introduction rédigée par l'architecte norvégien renommé Christian Norberg-Schulz. Puis, par la plume de son confrère Makoto Suzuki, spécialiste éminent de l'architecture européenne, les caractéristiques des demeures en bois sont décrites en détail et ra-

menées aux contraintes de leur environnement local. De nombreuses cartes, des plans, des coupes et des dessins constituent un apport précieux à cette étude. Les photographies de Yukio Futagawa, d'un niveau technique et artistique admirable, font de ce livre un véritable ouvrage d'art et illustrent à merveille le patrimoine d'une richesse foisonnante que constituent les maisons de bois, sur tout notre continent. Après avoir lu et admiré cet ouvrage, on est heureux que la protection et la conservation de ces immeubles, qu'il s'agisse de chalets, de fermes ou de maisons citadines à colombage, soient largement assurées (on s'étonnera au passage de ne pas trouver dans ce livre ces magnifiques églises scandinaves en bois). Un ouvrage magnifique, où la Suisse figure en bonne place, comme on peut bien le penser.

Ouvrages reçus

IABSE Periodica 4/1980

K. Moser, Structural application of New Materials. Mémoires AIPC: P. F. Csagoly et R. J. Taylor: A structural Wood System for Highway Bridges; O. Ditlevsen: Formal and Real Structural Safety. Influence of Gross Errors; A. Rajaraman, K. Loganathan, N. V. Raman: Nonlinear Analysis of Cable-Stayed Bridges.

Constructions AIPC: Constructions récentes.

Bulletin AIPC B-16/80.

Annuaire statistique du Canton de Vaud

1980, avec des séries statistiques nouvelles (industrie, acquisition de résidences par des personnes domiciliées à l'étranger, tourisme (campings), Université, capacité financière des communes, etc. Un volume A5 de 396 pages, tableaux, index. Office de statistique de l'Etat de Vaud, case postale, 1001 Lausanne.